



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 27 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Adjointes, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Guy LANCON, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Antonio PEREZ RAMOS, Laurence PILLONEL, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Héléne LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN.

Procurations

M. Alain GATTELET a reçu procuration de M. Antonio PEREZ RAMOS
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Héléne LEVA
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
M. Jacques ROBIN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DEMOLIS

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

2.3. AFFAIRES FONCIÈRES - CONSORTS BEUCHAT /COMMUNE DE VEIGY-FONCENEX

Madame le Maire,

DIT que la commune a été sollicitée par les consorts BEUCHAT pour acquérir une partie de leur patrimoine, composé de deux parcelles boisées et deux parcelles situées en zone humide.

INDIQUE l'intérêt de ces acquisitions qui est de permettre de procéder à des échanges avec des propriétaires lors de besoins spécifiques en urbanisme pour la commune (chemins pédestres, cyclables, emprises...).

AJOUTE qu'il avait été recommandé, dans le plan de gestion stratégique des zones humides de Thonon agglomération, que les communes (ou l'agglomération) se portent acquéreur lors de la vente de parcelles en zone humide.

PROPOSE à l'assemblée d'acheter les parcelles cadastrées suivantes :

Lieu-dit	N° parcelle	Contenance	Prix au m ²	Prix total
La Crase	E 146	3 347 m ²	1€/m ²	3 347 €
Bois de La Cure	B 488	8 938 m ²	1€/m ²	8 938 €
Marais des Caouettes	C 79	2 159 m ²	0,50€/m ²	1 079,50 €
Marais des Caouettes	C 83	7 929 m ²	0,50€/m ²	3 964,50 €
TOTAL				17 429 €

PRECISE que ces parcelles appartiennent aux Consorts BEUCHAT qui ont donné leur accord.

DIT qu'au vu de sa valeur, cette transaction n'est pas soumise à l'avis de France Domaine.

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui précise que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens immobiliers,

Considérant l'accord écrit des propriétaires en date du 22 août 2024 et du 4 septembre 2024, pour céder ces parcelles à la commune, pour une valeur totale de 17 429 euros,

Considérant que cette transaction, en raison de sa valeur, n'est pas soumise à l'avis de France Domaine,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'achat des parcelles cadastrées E 146, B 488, C 79 et C 83 pour une contenance totale de 22 373 m² appartenant aux Consorts BEUCHAT pour une valeur totale de 17 429 euros.

PRECISE qu'en raison de leur destination, les parties de parcelles acquises par la commune seront classées de fait dans le Domaine Privé communal.

PRECISE que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune et que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer l'acte de vente, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 02 OCT. 2024

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

02 OCT. 2024

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 septembre 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Laurent DEMOLIS